



BON DE GARANTIE  
& CONDITIONS

5/10 ANS\*

\*La garantie est étendue à 10 ans pour tout achat simultané  
d'un matelas et d'un sommier SL15, SP18 ou SR18.

**ebac**  
LITERIE

# 5/10 ANS\*

## LES EFFETS DE LA GARANTIE

seront gérés par l'intermédiaire du magasin vendeur, mais **seuls nos services techniques** sont habilités à juger du bien fondé de la demande et reconnaître la défectuosité de la marchandise incriminée. Toute demande doit être motivée par écrit auprès de notre service après vente, accompagné de la facture ou bon de caisse attestant de la date d'achat, ainsi que les photos : **du défaut constaté, du matelas recto-verso et du sommier utilisé.**

## LA GARANTIE

La garantie s'applique sur la suspension du matelas et sur la structure du sommier. Pour ce produit fourni avec le bon de garantie 5/10 ans, dans le cas d'un achat simultané d'un ensemble matelas + sommier fixe, la garantie du matelas est portée de 5 ans à une durée de 10 ans, à compter de la date d'achat selon modalités ci-après :

## 1/ GARANTIES LÉGALES

**Garantie de conformité** : la prescription de la garantie en conformité est fixée à deux ans.

**Garantie des vices cachés** : prévue par les articles 1641 et suivants du code civil. Après accord de nos services, le matelas ou le sommier doit être retourné en parfait état de propreté **sans aucune salissure**, intégralement et correctement emballé chez le distributeur ayant délivré le produit. Il sera repris et livré à nouveau chez ce même distributeur après réparation ou décision d'échange.

## 2/ GARANTIES COMMERCIALES

Après les 2 premières années à compter de la délivrance du bien, pour les garanties de 3 à 10 ans stipulées selon le produit ou les conditions commerciales, celui-ci nous sera renvoyé en port payé. Il sera réparé ou remplacé, et renvoyé en port dû. Par ailleurs, pour les produits concernés par une garantie de 10 ans, en cas de réparation ou d'échange après les 7 premières années à compter de la délivrance du bien, une participation à la remise en état sera demandée selon le barème ci-dessous :

- réparation ou échange au cours de la 8<sup>ème</sup> année suivant celle de l'achat : 25% du prix du produit
- réparation ou échange au cours de la 9<sup>ème</sup> année suivant celle de l'achat : 50% du prix du produit
- réparation ou échange au cours de la 10<sup>ème</sup> année suivant celle de l'achat : 75% du prix du produit

Un échange pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger ou de renouveler la durée initiale de la garantie. Uniquement dans le cas d'une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours viendra s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Art L.211-16 du code de la consommation.

## NE BÉNÉFICIENT PAS DES EFFETS DE LA GARANTIE

- le coutil, le fil à coudre, les fermetures à glissières, les poignées, les lattes et accessoires dont la bonne tenue est liée aux conditions d'utilisation, ainsi que les moisissures dont l'apparition est due à un excès d'humidité au niveau du produit ou de son environnement.
- les interventions requises par suite d'utilisation inadéquate du produit : suspension ressorts pliée, positionnement du matelas sur un **sommier usagé ou inadapté** de quelque nature qu'il puisse être, casse des lattes, transport sans protection, brûlures, inondations.
- les produits ayant subi des transformations.
- les produits n'ayant pas été protégés **portant des taches de toute nature**.
- les sommiers à cadres métalliques tordus, pliés, cintrés par l'usage anormal.
- les sommiers à cadres métalliques équipés de piètements non conformes, autres que les fabrications brevetées de la société Ebac SAS.

CETTE GARANTIE, DE CONVENTION EXPRESSE NE S'APPLIQUE NI aux accidents de personne ou de chose, aux incendies et privation de jouissance, cessations de service, ayant pu résulter d'un vice de construction, conception, de matière, ni aux indemnités, de quelque nature qu'elles puissent être, qui incombent exclusivement au client auquel il appartient de prendre toutes mesures conservatoires utiles, et en particulier d'employer le produit dans les conditions d'utilisations normales.

## PIÈCES DÉTACHÉES

les pièces détachées seront fournies pendant la durée de garantie du produit.

## INFORMATION

Il est conseillé par rapport à la morphologie et l'utilisation de chacun de placer un **renfort central** pour les sommiers double couchage (structure métal), utilisés sur pieds ou dans des lits sans traverse de soutien, afin de prévenir un affaissement ou une déformation possible, qui ne pourrait être prise en charge sous garantie.

## CONSEIL D'UTILISATION

un matelas doit être retourné régulièrement, en moyenne tous les 6 mois (face été, face hiver). Dans les 6 premiers mois d'utilisation, le matelas doit être inversé (tête-pied) tous les 15 jours environ de manière à équilibrer les surfaces de garnissage en fonction de la morphologie des personnes. Pour les dimensions couchage unique, retourner le matelas toutes les semaines pendant 3 mois environ. Un léger tassement des garnissages de surface est parfaitement normal (15 à 20% de l'épaisseur totale au centre du matelas) et n'entraîne aucune modification dans la qualité du couchage. Les matières utilisées s'adaptent à votre morphologie et doivent se stabiliser.

**Conservez impérativement vos bons de commandes, factures,  
bon de garantie, concernant votre achat.**

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

.....

Réf. matelas : .....

Réf. sommier : .....

Date d'achat : ...../...../.....

CACHET DU REVENDEUR